

## **LETTRE D'ENTENTE**

Entre

L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

(Employeur)

- et -

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

(Association)

### **Effectif enseignant**

---

1. Les parties conviennent que pour la période d'effet de la convention collective de 2016-2018, l'effectif enseignant ne sera pas inférieur à 1 311.
2. Il est entendu que l'effectif enseignant de 1 311 membres comprend les catégories de postes suivantes à l'Université :
  - a. les postes de professeurs permanents ou menant à la permanence;
  - b. les postes de bibliothécaires ayant un engagement continu;
  - c. les vingt-neuf (29) titulaires existants de postes de professeurs à engagement spécial continu (PESC);
  - d. les postes de conseillers ou de professeurs de langue permanents ou menant à la permanence;
  - e. les postes de catégories a), b) et d) faisant l'objet d'un recrutement actif.